



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 23 - FEVRIER 2012

SOMMAIRE

Préfecture

Secrétariat Général

Arrêté N °2012031-0004 - Arrêté n °2012- HB-13 du 31 janvier 2012 donnant
délégation de signature à M. Bertrand GILLIOT, chef du bureau du Budget en
qualité de responsable du centre de services partagés chorus du Gard 1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2012031-0004

**signé par Mr le Préfet du Gard
le 31 Janvier 2012**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

Arrêté n ° 2012- HB-13 du 31 janvier 2012
donnant délégation de signature à M. Bertrand
GILLIOT, chef du bureau du Budget en
qualité de responsable du centre de services
partagés chorus du Gard

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Actions et
Moyens de l'Etat

Bureau de la Coordination et
du Contentieux Général

Réf. : DAME/B2CG

Affaire suivie par :

La chef du bureau

Mlle Bérengère SOULAGES

☎ 04 66 36 40 43

☎ 04 66 36 40 15

Mél berengere.soulages@gard.gouv.fr

Nîmes, le 31 janvier 2012

ARRETE n° 2012- HB - 13

donnant délégation de signature à M. Bertrand GILLIOT

Chef du Bureau du Budget, en qualité de responsable du centre de services partagés Chorus du Gard

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et

départements,

Vu le décret du 15 juillet 2009 nommant **M. Hugues BOUSIGES** Préfet du Gard,

Vu la délégation de gestion établie le 11 février 2010 entre le Préfet de Lozère et le Préfet du Gard ;

Vu la délégation de gestion établie le 7 juillet 2011 entre le directeur de la DDCS du Gard et le chef du centre de services partagés de la Préfecture du Gard

Vu l'arrêté n° 2011-HB-45 du Préfet du Gard du 16 septembre 2011 donnant délégation de signature à **M. Bertrand GILLIOT**, Chef du Bureau du Budget, en qualité de responsable du centre de services partagés Chorus du Gard ;

Vu l'arrêté du Préfet du Gard en date du 5 septembre 2011 donnant délégation de signature à **Mme Martine LAQUIEZE**, Secrétaire Générale de la Préfecture du Gard (n° 2011-HB-38), l'arrêté du 31 août 2011 donnant délégation de signature à **M. Thierry LAURENT**, Directeur de Cabinet du Préfet du Gard (n° 2011-HB-32), l'arrêté du Préfet du Gard du 17 janvier 2012 donnant délégation de signature à **M. Christophe MARX**, Sous-préfet d'Alès (n° 2012-HB-10), l'arrêté du 5 septembre 2011 du Préfet du Gard donnant délégation de signature à **Mme Fabienne ELLUL**, Sous-préfète du Vigan (n° 2011-HB-39), l'arrêté du 23 janvier 2012 du Préfet du Gard donnant délégation de signature à **M. Pierre - Jean FAGET**, Directeur des Actions et Moyens de l'Etat (2012-HB- 11), l'arrêté du 20 septembre 2011 du Préfet du Gard donnant délégation de signature à **Mme Françoise GUYOT**, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques (2011-HB-47) et l'arrêté de délégation de signature du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature à **M. Patrick BRUNET**, Chef du Service Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (n° 2009-HB-115) ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Gard,

Arrête :

Article 1 : Délégation est donnée à **M. Bertrand GILLIOT**, Chef du Bureau du Budget, responsable du centre de services partagés « Chorus », en tant qu'ordonnateur secondaire délégué, pour signer les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes des programmes dont le préfet est responsable d'unité opérationnelle :

- Bons de commandes,
- Validations des engagements juridiques,
- Certifications du service fait,
- Validations des demandes de mise en paiement.

Article 2 : Liste des programmes concernés

Ministère de l'Intérieur :

Programme 104 : Intégration et accès à la nationalité

Programme 119 : Concours financiers aux communes et groupements de communes

Programme 120 : Concours financiers aux départements

Programme 122 : Concours spécifiques et administration

Programme 128 : Coordinations des moyens de secours
Programme 161 : Intervention des services opérationnels
Programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
Programme 232 : Vie politique, culturelle et associative
Programme 301 : Développement solidaire et migrations
Programme 303 : Immigration et asile
Programme 307 : Administration Territoriale de l'Etat
Programme 754 : Contributions aux équipements des collectivités territoriales

Premier Ministre

Programme 112 : Politique d'aménagement du territoire
Programme 129 : Coordination du travail gouvernemental
Programme 162 : Interventions territoriales de l'Etat
Programme 165 : conseil d'Etat et juridictions administratives
Programme 333 : Fonctionnement et immobilier des services

Ministère des finances

Programme 148 : Fonction publique
Programme 218 : Conduite et pilotage des politiques économique et financière
Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat
Programme 723 : Contributions aux dépenses immobilières
Programme 743 : Pensions militaires et victimes de guerre
Programme 832 : Avances aux collectivités et établissements publics
Programme 833 : Avance sur le montant des impositions

Ministères sociaux

Programme 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et relations du travail
Programme 147 : Politique de la ville
Programme 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
Programme 304 : Lutte contre la pauvreté

Ministère de l'environnement

Programme 207 : sécurité et circulation routière
Programme 181 : Prévention des risques

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bertrand GILLIOT**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est donnée à :

- **Mme Sandrine TUQUET**,
 - o responsable des engagements juridiques, pour la validation des engagements juridiques.
- **Mme Carmen PARFAIT**, responsable des demandes de paiement, pour la certification du service fait et la validation des demandes de mise en paiement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sandrine TUQUET**, la délégation prévue à l'article 1 est donnée à **Mme Carmen PARFAIT** pour la validation des engagements juridiques.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Carmen PARFAIT**, la délégation prévue à l'article 1 est donnée à **Mme Sandrine TUQUET** pour la certification du service fait et la validation des demandes de mise en paiement.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bertrand GILLIOT**, de **Mme Carmen Parfait** et de **Mme Sandrine TUQUET**, la délégation prévue à l'article 1, concernant les certifications du service fait, est donnée aux gestionnaires de dépenses suivants :

Mme Michèle TREUIL
Mme Véronique DIDIER
Mme Elisabeth OUILLON
Mme Martine AMRANE
Mme Virginie GENNAÏ
Mme Marie-Thérèse MARTINEZ
Mme Catherine CARLI
Mme Sophie KRAICHI

Article 8 : L'arrêté n° 2011-HB- 45 du Préfet du Gard du 16 septembre 2011 est abrogé.

Article 9 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Signé : Hugues BOUSIGES